

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-ESTEPHE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 09 DÉCEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 13

Date d'envoi de la convocation : 04 décembre 2024

Date d'affichage : 04 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois de décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ESTEPHE convoqué par Madame le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Présidente de séance : Michelle SAINTOUT, Maire

Présents : Michelle SAINTOUT, Jean VIANDON, Martine MANDÉ, Thomas LASSALE, Nicole GOUZIL, Carmen FAUCHEY, Danielle DA ROCHA, Patricia CÉCINAS, Claude GAUZARGUES, Marc DRUESNE, Agnès CHATARD, Pierre BRAQUESSAC, Nicolas MIQUAU

Absents excusés : Jean-Pierre PAOLANTONI procuration à Nicole GOUZIL, Éliane ZAKA procuration à Michelle SAINTOUT, Olivier MANEIRO procuration à Claude GAUZARGUES, Romain CERVINO procuration à Nicolas MIQUAU, Laurie LAPOULE procuration à Thomas LASSALE, Rémi DENJEAN

Secrétaire de séance : Thomas LASSALE

DÉLIBÉRATION N° 02-09122024 :

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET 2024

Michelle SAINTOUT, Maire, expose à l'assemblée que dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est nécessaire de procéder à des ajustements budgétaires.

Michelle SAINTOUT, Maire, propose donc au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative n° 1 qui se décompose comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Article	Intitulés	Dépenses	Recettes
65	6558	Autres charges de gestion courante	4 000,00	
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance		4 000,00
		Total	4 000,00	4 000,00

Vu le budget primitif 2024 adopté par délibération du Conseil Municipal du 08 avril 2024,

Après avoir entendu le rapport de Michelle SAINTOUT, Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants (présents et représentés) :

- **APPROUVE** la décision modificative n° 1 telle que présentée ci-dessus par Michelle SAINTOUT, Maire.

Votants : 18 (13 + 5 procurations)	Votes exprimés : 18	
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Michelle SAINTOUT



Le secrétaire de séance,
Thomas LASSALE

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.
Acte certifié exécutoire par le Maire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture et de son affichage et sa publication sur le site Internet de la collectivité.*